



CONVENTION 2022 - 2023 RELATIVE AU TI LAB, LABORATOIRE RÉGIONAL D'INNOVATION PUBLIQUE



Vu le contrat de plan État – Région signé le 11 mai 2015, notamment son volet numérique et innovation,

Vu le contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019,

Vu le contrat de transformation de l'action et des administrations territoriales de l'État (projet « Trans@te »), signé entre la Préfète de la région Bretagne, d'une part, la directrice du budget et le délégué interministériel à la transformation publique, d'autre part, en date du 8 novembre 2019,

Vu la décision de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques en date du 12 mars 2021 relative au financement des laboratoires d'innovation territoriale et de 100 projets d'innovation au titre du FITN8 (réf. : DITP/2021/03/3707),

Vu la note du Délégué interministériel à la Transformation publique en date du 5 mai 2021 relative au développement des capacités d'innovation publique dans les territoires (réf : DITP/2021/04/7116),

Vu la convention « Fonds innovation et transformation numérique » volet 8 (FITN 8 B) signée entre le Préfet de la Région Bretagne et le Délégué interministériel à la Transformation publique et son annexe sur le projet « Futurs Labs », en date du 3 décembre 2021,

Vu la convention « Fonds de Transformation Numérique des Territoires » (FITN 7) signée entre le Préfet de la région Bretagne et le Président de la Région Bretagne, en date du 29 septembre 2021,

Vu la précédente convention Préfecture de Bretagne et Région Bretagne relative au Ti Lab pour la période 2019-21,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 mars 2022 autorisant le Président à signer la présente convention,

Considérant l'intérêt de la co-construction entre l'État et le Conseil Régional de Bretagne des politiques publiques à l'échelle régionale, et les progrès réalisés en la matière depuis l'ouverture du Ti Lab,

Considérant que les projets travaillés au Ti Lab depuis 2017 ont permis de confirmer l'intérêt et la réussite de l'approche usager et de la coopération dans de nombreuses politiques publiques déployées à l'échelle régionale, et aujourd'hui à l'échelle nationale,

Considérant que la démarche choisie pour le Ti Lab est citée en exemple à l'échelle nationale par l'État et par de nombreuses collectivités, et qu'elle participe d'une confiance entre de nombreux acteurs des territoires, qui résulte de la solidité et de la pertinence des projets portés jusqu'à maintenant au Ti Lab, et de sa démarche originale,

1.I.1.1.1 ENTRE

La Région Bretagne,

Représentée par Monsieur Loïg Chesnais-Girard, en sa qualité de Président du Conseil Régional de Bretagne,

Ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

ET

L'État

Représenté par Monsieur Emmanuel Berthier, en sa qualité de Préfet de la région Bretagne,

Ci-après dénommé « l'État »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

PREAMBULE

La préfecture de région et les services du Conseil Régional de Bretagne ont élaboré fin 2016 une réponse commune à l'appel à projets « Transition numérique de l'État – volet laboratoire d'innovation territoriale ». Celle-ci visait à créer et expérimenter en coopération un laboratoire régional d'innovation publique, le Ti Lab. Ce projet devait permettre de consolider une vision partagée par l'État et la Région Bretagne, convaincus de l'impact d'administrations exemplaires dans leurs pratiques vis-à-vis des usagers-citoyens, et animées d'un esprit d'innovation et d'une culture d'équipe ouverte et soucieuse de coopération et d'adaptabilité.

Le Ti Lab, conçu et mené dans une étroite collaboration entre les deux partenaires et avec les agents qui s'y sont investis, se caractérise aujourd'hui par la diversité des thématiques traitées, des acteurs et des publics concernés, tout en fédérant des projets et initiatives tous animés d'une recherche d'améliorations des services rendus aux usagers. Les projets soutenus ont tous en commun de faire de l'expérience des usagers le point de départ utilisé pour réinterroger les politiques publiques.

Le Ti Lab est défini comme « une communauté, un état d'esprit, des projets, et un lieu ». C'est avant tout une démarche visant à favoriser l'innovation publique au service des usagers-citoyens, par son autonomie encadrée, son haut niveau de coopération des acteurs, sa neutralité bienveillante et son cadre de facilitation.

Selon leurs cibles respectives, les projets portés par le Ti Lab poursuivent 6 objectifs :

- Accompagner des projets choisis, coconstruits et coopératifs, tournés vers le citoyen-usager afin d'améliorer significativement les politiques publiques
- Favoriser la coopération, le partage des informations et des expérimentations relatives à une catégorie d'usagers connus de plusieurs intervenants, et particulièrement sensibles
- Partager des informations relatives au territoire régional destinées à éclairer la décision et la mise en œuvre des politiques publiques au service des usagers et des acteurs publics régionaux, en particulier relevant d'angles morts des Politiques publiques
- Concevoir des démarches, des outils ou des supports innovants expérimentaux à tester, pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques au contact d'usagers externes ou internes
- Accompagner ponctuellement des actions contributives et participatives dans le cadre de projets existants, dans une volonté de démarche centrée sur les usagers, et d'autonomiser les agents et les services
- Favoriser une volonté de coopération et de mutualisation de l'innovation publique en Bretagne

Ils se caractérisent par une même liberté d'action, une approche usager et la coopération des acteurs des territoires.

Après deux ans de fonctionnement dans le cadre de cette expérimentation réussie, et au vu des bilans des projets soutenus par le Ti Lab, les deux partenaires fondateurs ont souhaité poursuivre leur coopération et en formaliser à nouveau le cadre par une convention, couvrant la période 2019-2022.

Les réussites récentes des travaux du Ti Lab, en particulier les projets développés à l'échelle régionale, et aujourd'hui à l'échelle nationale, et les opportunités de financement liées au Plan de Relance (1,3 millions d'Euros pour les projets du Ti Lab en 2021-22) portés par la Direction Interministérielle à la Transformation Publique conduisent aujourd'hui les partenaires à inscrire leur ambition commune relative au Ti Lab dans une nouvelle convention actualisée, avant le terme de la précédente.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités, notamment financières, du partenariat établi entre l'État et la Région pour le fonctionnement du Ti Lab, et pour le financement de ses projets. Elle définit également les obligations des parties, notamment en matière de gouvernance et de suivi.

Article 2 – Montant de la participation financière de l'État et de la Région

2.1- Les plans de financement prévisionnel du fonctionnement du Ti Lab précisés à l'annexe 1 font partie intégrante de la présente convention.

2.2- L'État s'engage à financer les actions du Ti Lab pour un montant socle de 214 000€ en 2022 et 2023, selon les plans de financement établis et joints en annexe 1. Ce financement comprend les charges d'une partie du temps de travail du Chargé de mission innovation du SGAR, qui contribue au co-pilotage, aux actions et aux projets du Laboratoire, et fait partie ainsi de la gouvernance, et de l'équipe opérationnelle du Ti Lab.

2.3 – La Région Bretagne s'engage à financer les actions du Ti Lab pour un montant socle de 214 000 € en 2022, et 2023 au regard des plans de financement établis et joints en annexe 1. Ce financement comprend les charges du poste de Responsable et de l'équipe du Lab (Ajointe au responsable, Designer, Chargée de projet...), et la mobilisation et

l'hébergement du Ti Lab dans des locaux dédiés définis à l'article 7, ainsi que 52 000€ de financement de prestations externes en 2022 et en 2023.

2.4 – Le Ti Lab est ainsi cofinancé dans son fonctionnement par la Région et l'État sur un principe de parité, en dehors de financements relatifs à certains projets pouvant être accompagnés par le Ti Lab, ou à des financements spécifiques relevant de réponses à des appels à projets. Les financements obtenus pour 2022, en particulier via le Plan de relance, sont indiqués dans l'annexe 2.

2.5 – En cours d'exécution, les deux parties peuvent décider de l'ajustement de ce montant dans le cadre du COPIL mensuel Ti Lab (voir article 6).

Article 3 – Durée de la convention

La convention prend effet à compter de la dernière date de signature et court jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 4 – Engagements de la Région

4.1- La Région s'engage à utiliser les fonds dédiés au Ti Lab pour la seule réalisation des projets du Ti Lab, et à mettre en œuvre tous les moyens humains, mobiliers et immobiliers à sa disposition dans le cadre défini par la convention et ses annexes. La Région s'engage à ce que les moyens humains affectés au Ti Lab soit bien consacrés uniquement au projets et actions relevant du Ti Lab.

4.2 – La Région s'engage à produire l'ensemble des données nécessaires au suivi du Ti Lab, en ce qu'elles permettent d'assurer le suivi des indicateurs de résultat définis en Comité technique et de pilotage Ti Lab.

4.3 – La Région s'engage à mettre à disposition les locaux du Ti Lab définis à l'article 7 pour le Ti Lab et pour les actions de l'État relatives au Ti Lab (par exemple ateliers, formations...), ainsi que l'équipement associé à ces locaux et nécessaires aux travaux du Ti Lab.

Article 5 – Engagements de l'État

5.1 - L'État s'engage à utiliser les fonds dédiés au Ti Lab pour la seule réalisation des projets du Ti Lab, et à mettre en œuvre tous les moyens humains et ressources à sa disposition dans le cadre défini par la convention et ses annexes.

5.2 – l'État s'engage à produire l'ensemble des données nécessaires au suivi du Ti Lab, en ce qu'elles permettent d'assurer le suivi des indicateurs de résultat définis en Comité technique et de pilotage Ti Lab.

Article 6 - Objectif, valeurs, et gouvernance du Ti Lab

6.1- Le Ti Lab a vocation à accompagner des projets et des actions nécessitant des approches innovantes et une importante liberté d'action pour investiguer, créer et expérimenter des solutions. Il diffuse les résultats et les évaluations de ses expérimentations. Le Ti Lab est un espace de liberté d'entreprendre au service de l'usager et de l'intérêt général, et dispose de marges de manœuvres importantes une fois les projets validés. Il porte les valeurs de l'innovation publique telles que définies dans la charte interne figurant en annexe 3.

6.2- Il fonctionne avec un double système de gouvernance, stratégique et opérationnelle, dans une volonté de coconstruction avec les agents publics embarqués dans les projets soutenus par le Ti Lab.

- La gouvernance opérationnelle est assurée par les agents agissants au Ti Lab réunis en communauté d'action. Cette communauté définit les valeurs de fonctionnement et les modalités d'actions du Ti Lab détaillés dans sa Charte (annexe 3), ainsi que les critères d'entrée des projets (détailés en annexe 4), et participe ainsi à la construction opérationnelle du projet Ti Lab.
- La gouvernance stratégique est constituée d'un comité de pilotage paritaire État-Région, validant les grandes orientations en B4 si besoin (Préfet de Région et Président de la Région Bretagne) et d'un comité mensuel de suivi chargé de valider les projets accompagnés par le Ti Lab, le COPIL Ti Lab.

Ces aspects de gouvernance et les objectifs associés sont détaillés dans la charte de fonctionnement du Ti Lab annexée (annexe 3) qui, tout comme les autres annexes, fait partie intégrante de la présente convention.

6.3- Les parties prenantes s'engagent à reconnaître et valoriser les agents publics engagés dans les actions au sein du Ti Lab, que ce soit dans son animation, les projets, la création de communs ou sa gouvernance opérationnelle

Article 7 - Localisation

7.1- Le Ti Lab est situé dans les locaux de la Région Bretagne, comprenant l'intégralité du 2eme étage du 5, Rue Martenot (Hôtel du Bon Pasteur), sur un espace de 200 m². Un bureau, une cuisine équipée et un espace de convivialité et de travail partagé sont également mis à disposition au Rez-de-chaussée du même bâtiment.

7.2- La Région Bretagne en assure son équipement, sa logistique et garantie son accès ouvert pour tous les ateliers et actions organisés au Ti Lab. Au vu des projets, le Ti Lab a vocation à organiser des ateliers sur l'ensemble du territoire breton, mais aussi à Paris ou en France, dans le cadre de la diffusion de bonne pratique et de la construction de communs.

7.3- Seule exception à cette ouverture : l'accès au Ti Lab n'est pas autorisé pour des ateliers ou actions de groupes lors de sessions du Conseil Régional de Bretagne, fixées en amont par le calendrier des assemblées de la Région. Sauf validation par le COPIL et la Direction Générale de la Région Bretagne, le Ti Lab n'accueille pas d'atelier sur ces périodes. L'équipe du Ti Lab et des invités listés en amont ont néanmoins accès au Ti Lab sur ces périodes pour leurs travaux communs ou individuels, dans des locaux dédiés.

7.4- L'État s'engage à assurer à la Région une parité dans les dépenses correspondant aux coûts environnés de l'occupation des locaux, estimée à 15 000 euros en coûts environnés annuel, au regard du budget prévisionnel actualisé figurant en annexe 1.

Article 8 – Communication

8.1- L'État et la Région ont convenu d'une identité visuelle spécifique au Ti Lab. Cette identité de marque, déposée à l'INPI, est commune, et permet de marquer les réalisations et les communications du Ti Lab, sans forcément mentionner L'État et la Région. Cette identité propre est décrite dans l'annexe 3, au point 5.

8.2- L'équipe du Ti Lab peut, dans les valeurs de l'innovation publique et de ses critères d'action, mobiliser les outils de communication administrés par ses membres pour valoriser les actions, méthodes, projets et résultats du Ti Lab et de son écosystème.

8.3- L'État et la Région s'engagent réciproquement à mentionner le soutien financier de la Région et de l'État au Ti Lab dans leurs communications respectives.

8.4- Afin de favoriser la coopération avec les partenaires du Ti Lab, les éléments graphiques ont été publiés sous licence Creative Commons. Le Ti Lab a vocation à diffuser la plus grande part de ses réalisations dans un format ouvert, en créant des communs de réciprocité, sauf en cas d'un important besoin de confidentialité.

Article 9 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 10 – Dénonciation, Résiliation de la convention et Tacite reconduction

10.1- Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention sans préjudice de dommages-intérêts, dans les deux mois après réception de la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

10.2- La présente convention sera automatiquement renouvelée, par application du principe de reconduction tacite, sauf en cas de dénonciation ou demande de modification demandée par l'une des deux parties après la période initialement prévue d'exécution.

Article 11 – Litiges

11.1- En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

11.2- En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif de Rennes

Article 12 – Exécution de la convention

Le Préfet de région et le Président du Conseil régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Récapitulatif des Annexes :

- Annexe 1 : Plan de financement de fonctionnement type / 2022 et 2023
- Annexe 2 : Financement des projets spécifiques « Plan de Relance » et « Appel à projet » obtenus par le Ti Lab
- Annexe 3 : Charte de fonctionnement et de gouvernance Ti Lab
- Annexe 4 : critères d'évaluation à l'entrée des projets du Ti Lab

Fait en deux exemplaires à Rennes, Le 6 avril 2022

Le Préfet de Région,



Le Président du Conseil régional,



Annexe 1 : Plan de financement de fonctionnement type / 2022 et 2023

Budget de fonctionnement Ti Lab				
budget Ti Lab	Lab part fixe Région	Commentaire	Lab part fixe Etat	Commentaire
L'équipage				
Pilotage général du projet	3 000 €	Valorisation temps de Copilotage	3 000 €	Valorisation temps de Copilotage
	50 000 €	Coût environné Direction du Responsable	15 000 €	Valorisation Animation Etat Chargé de Mission Innovation SGAR
	50 000 €	Coût environné Responsable Adjointe		
	25 000 €	Designer (apprentissage)		
	5 000 €	Stagiaire Projets		
	5 000 €	Stagiaire Doc et Com		
AMO Compétences Accompagnement et Méthodologie projet, Design PP et Recherche-action	52 000 €	Budget Délégation à la Transformation de l'Administration dédié au Ti Lab	85 000 € 100 000 €	Budget dédié au actions du Ti Lab sur financement FTAP Préfecture Trans@t Budget dédié au actions du Ti Lab sur Convention DITP ITN 8 Plan de Relance 2021 2022 comptabilisé sur 2022 et 2023
sous total 1	190 000 €		203 000 €	
Le lieu et l'équipement				
Acquisition des équipements mobiliers et technologiques / Fournitures / Abonnements numériques	4 000 €		6 000 €	
Moyens généraux	15 000 €	Coût environné de l'hébergement du Ti Lab		
sous total 2	19 000 €		6 000 €	
L'animation et la promotion du laboratoire				
Identité, communication et communication digitale	3 000 €	Communication	3 000 €	Site Web à créer et divers communication
Organisation d'événements	2 000 €	Moyens internes	2 000 €	Moyens interne
sous total 3	5 000 €		5 000 €	
TOTAL	214 000 €		214 000 €	
		TOTAL	428 000 €	Rappel budget 2018 : 315 000 €

Annexe 3 : Charte de fonctionnement et de gouvernance Ti Lab

Laboratoire régional d'innovation publique – Bretagne

Charte Ti Lab de fonctionnement

V 4.0 - 20/04/2021



« Au service des Usagers-Citoyens, une communauté, un état d'esprit, des projets, un lieu »

Les éléments de cette charte sont une synthèse des échanges avec le cœur de communauté du Ti Lab, recueillis lors des 4 rencontres préparatoires, puis des 10 rencontres suivantes. Cette communauté réunie les personnes qui « font » le Ti Lab, et ses projets concrets. La communauté participe à sa mise à jour à minima annuelle depuis 2020. Elle assure ainsi sa part de la gouvernance du projet coopératif.

Cette charte prend également en compte les évaluations chiffrées et d'impact réalisées pendant et après l'expérimentation et le retour sur le fonctionnement du Laboratoire en lien avec les démarches qui se déploient dans les administrations partenaires, comme la Transfo à la Région Bretagne, le Nano-Lab et le Lab Atalante à la DREAL, la Transformation numérique au SGAR Bretagne...

Ce document est évolutif, tout au long de la vie du Laboratoire et de sa communauté, dans un cadre volontairement expérimental et adaptatif. Il est à l'image du Ti Lab.

Nuage des mots clefs du document



Le laboratoire Ti Lab est défini comme : **une communauté, un état d'esprit, des projets, un lieu, au service des Citoyens-Usagers et de l'intérêt général.**

C'est avant tout une démarche visant à **favoriser l'innovation publique « de rupture » au service des usagers-citoyens** par son autonomie encadrée, son haut niveau de positionnement et de coopération des acteurs, la légitimation de son approche et de ses démarches auprès des agents publics et des usagers, sa neutralité et son cadre de facilitation, et enfin ses actions concrètes permettant la diffusion de ses méthodes par l'assertivité.

En offrant une possibilité aux agents publics et à leurs partenaires d'agir et de se former par l'action, le Ti Lab participe à la Transformation des administrations et des politiques publiques.

En apportant au décideurs et élus une autre manière d'appréhender les Politiques publiques, il accompagne la mise en place d'une transformation de la décision publique.

1. Fonction et projets :

1.1. Typologie des interventions du Ti Lab

Le Ti Lab n'a pas d'offre de service, mais une offre de coopération. Celle-ci fait partie intégrante de ses fonctions, de son fonctionnement et de ses critères de choix d'actions.

Le Ti Lab a donc aujourd'hui quatre fonctions :

Éprouvette

Accompagner ou piloter des projets d'innovation publique tournés vers l'usager-citoyen et portés entièrement au sein du Ti Lab

Des projets : un projet s'inscrit dans démarche globale proposée par Ti Lab, en demandant un haut niveau de co-définition des politiques publiques, dans un accompagnement dans la durée, de la phase d'exploration au prototypage de preuve de concept, et en utilisant largement les ressources du Ti Lab.

Accélérateur

Conseiller, animer et faciliter des séquences d'ateliers spécifiques pour des projets existants qui ont besoin d'une phase particulière (exploration, créativité, prototypage, expérimentation...)

Des actions : une action est une demande d'accompagnement ponctuelle par le Ti Lab d'un projet existant, mais s'inscrivant dans ses critères et modes d'action. Une action peut être située en exploration, en idéation, en prototypage. Une action doit avoir un impact faible sur l'activité du Lab. Les actions du Laboratoire permettent d'accélérer un projet existant dans une phase d'inspiration et d'immersion centrée sur l'usager pour définir une problématique d'action et préparer une phase de recherche de solutions prototypables.

Centre de ressources

Mettre à disposition ses locaux, ses outils et ses démarches documentées, et être une « place de marché » vers des partenaires et prestataires innovants

Les interventions du Laboratoire aident le porteur d'un projet à définir le cadre de son action, le portage centré usagers, et le sponsoring (soutien politique ou hiérarchique au plus haut niveau) du projet dans ses aspects ouverts et expérimentaux. Il accompagne la définition du projet à partir d'une idée générale, d'une intuition, d'une volonté issue d'une politique publique. Il met à disposition ses locaux dédiés à des ateliers, ses outils de facilitation, sa documentation...

Archipel des pratiques

Créer, animer et participer des communautés horizontales d'intérêt, d'actions ou de pratiques sur les domaines liés à l'innovation publique ou d'intérêt général

La Laboratoire participe à des communautés d'échanges de pratiques et d'actions, au niveau national, et anime ses propres communautés (Ti Lab, UTILO, Innovateur d'intérêt général de Bretagne, LabAccès...) ou participe à des communautés externes (Labs Publics, 27^{ème} Région...)

Selon leurs cibles respectives, les projets portés par le Laboratoire poursuivent 5 types d'objectifs :

- Accompagner des projets choisis, co-construit et coopératifs, tournés vers le citoyen-usager afin d'améliorer significativement les politiques publiques
- Favoriser la coopération, le partage des informations et des expérimentations relatives à une catégorie d'usagers connus de plusieurs intervenants et particulièrement sensibles
- Partager des informations relatives au territoire régional destinées à éclairer la décision et la mise en œuvre des politiques publiques au service des usagers et des acteurs publics régionaux

- Concevoir des preuves des concepts, des outils ou supports innovants expérimentaux, pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques au contact d'usagers externes ou internes
- Accompagner ponctuellement des actions de projets existants dans une volonté de démarche centrée sur les usagers, contributives et participatives

Les points communs : la liberté d'action, l'approche usager-citoyen et la coopération sincère

Le processus de projet

Attention, il ne s'agit pas d'un processus type : les projets portés au sein du Ti Lab sont par nature souple. Mais l'étape de définition/clarification permet d'évaluer la capacité d'un projet d'être porté au Lab.

En résumé, les typologies d'action du Ti Lab sont :

- Orientées exploration de problèmes avant toute recherche de solutions : espace du doute, de la résolution de défis, de la reformulation de problématiques, et de la liberté d'entreprendre au service du citoyen
- Le co-pilotage de projets coopératifs, innovants, centrés sur l'usager
- La facilitation d'ateliers et de coopération ouverte
- L'association des usagers, des chercheurs, des parties prenantes et la pluridisciplinarité
- Utilisation libre des méthodes de la coopération, de l'innovation ouverte, de la participation, de la facilitation et du design de service et des politiques publiques
- L'animation des communautés d'innovation publique et du réseau

1.2. Mise en place d'un processus de validation des projets accompagnés par le Ti Lab

Tous les projets et actions accompagnés par le Ti Lab doivent en respecter les valeurs et critères. On ne peut imposer un projet au laboratoire. Ce fonctionnement garantie tout à la fois son autonomie d'action, la confiance dans la démarche, et la qualité des réalisations.

1.2.1. Résumé des critères d'entrée d'un projet au Ti Lab :

« L'usager n'est pas défectueux »	Orientation usages et démocratie	Impact potentiel Usager-citoyen
		Impact potentiel Agents

Si le projet passe ce filtre essentiel « usagers »,
alors on peut aller plus loin

Confiance, Coopération, Sincérité, Inventivité	Contribution à l'action Politique et sociale	Adéquation et portage politique et stratégique
		Aspect Innovant
Action, Liberté, Visibilité	Intérêt pour le Lab	Transversalité du projet
		Niveau d'intervention
Réalité Anti-washing	Faisabilité / Moyens	Capitalisation et Visibilité
		Liberté d'action
Réalité Anti-washing	Faisabilité / Moyens	Faisabilité interne
		Facteurs externes

1.2.2. Définition de critères

Le Ti Lab accompagne des projets répondant au mieux à ces critères :

- **Centré Utilisateur** : qualité du projet dans sa prise en compte de l'usager-citoyen et dans sa participation dans la conception
- **Caractère innovant** : les projets ne doivent pas reproduire des processus existants
- **Impact envisagé** : Évaluation de l'impact de la résolution des problèmes proposés à l'investigation
- **Marges de manœuvre** : un projet d'innovation publique a besoin de liberté pour créer de nouvelles solutions et les expérimenter
- **Coopération** : qualité du projet dans sa volonté de trouver des solutions contributives
- **Transversalité** : possibilité pour le projet de casser des silos d'action existants
- **Portage du projet** : **co-portage ou équilibre État-Région** dans le choix des projets accompagnés
- **Sponsoring du projet** : qualité du soutien de haut niveau garant des marges de liberté de l'expérimentation,
- **Motivation des porteurs** : qualité de l'implication personnelle des porteurs de projets
- **Terrains d'actions** : volonté et possibilité de trouver des terrains pour situer les expérimentations
- **Durée du projet** : temporalité projetée et impact sur la charge de travail du Laboratoire
- **Temps consacré au projet** : définition de la charge de travail coté porteurs et personnes impliquées
- **Pluridisciplinarité et décloisonnement** : nombre de partenaires internes, inter-administration, externe et pressentis pour l'action
- **Difficultés et typologie de faisabilité** : nombre et qualité des difficultés et freins envisagés
- **Financement** : état prévisionnel des financements coté projet et coté Laboratoire

1.2.3. Gouvernance générale du Ti Lab et choix des projets

Le Laboratoire recherche un haut niveau de collaboration entre ses membres et dispose d'une autonomie d'action sur le champ opérationnel. Il convient d'appliquer en interne par symétrie les méthodes que nous défendons dans nos projets vers les usagers-citoyens.

Ti Lab étant défini comme le laboratoire « **pour et par ses utilisateurs** », les personnes utilisant le laboratoire et y portant des projets sont associées à son mode de fonctionnement, ses valeurs, critères de choix de projets. La communauté d'action du Ti Lab révise cette charte tous les ans lors d'une rencontre de la communauté. La communauté est également associée à la définition de propositions quant aux évolutions stratégiques, arbitrée en COPIL ou en CODIR. Le responsable de Ti Lab est garant de ce respect du mode de fonctionnement et du respect des critères et des valeurs initiales de Ti Lab.

Les projets et les décisions stratégiques impactant le fonctionnement du Laboratoire sont soumis à un COPIL qui arbitre le choix des projets et actions en fonction du respect des critères

et émet si besoin des préconisations avant validation à plus haut niveau. Ce COPIL est composé du Responsable du Laboratoire et de l'adjointe au responsable, au agents pilotant le projet à la Région Bretagne et au SGAR Bretagne, ainsi que d'un DGA Région et d'un adjoint au SGAR. Il se réunit mensuellement.

Les décisions nécessitant un plus haut niveau de validation, dont le choix définitif des projets et la stratégie générale du Ti Lab, sont prise en CODIR réunissant le COPIL, le SGAR Bretagne et le DGS de la Région Bretagne. Le B4 (Président de Région et Préfet de Région) peut être tenu au courant, sponsoriser les actions du laboratoire et sa stratégie générale.

1.2.4. Rôle dans les projets (*Un participant à un projet peut avoir plusieurs rôles*)

- **Sponsor** : définit le cadre général de l'action et valide l'idée initiale tout en laissant le maximum de place à l'agilité de la démarche et à l'expérimentation. Il soutient fortement le projet et est responsable de la validation du projet et du processus au plus haut niveau.
- **Col-porteur** : porteur du projet seul ou en binôme, le col-porteur s'assure de son bon déroulement, de la collaboration de la communauté de projet et l'anime. Il définit avec le Laboratoire les interventions souhaitées et le champs d'application dans le projet.
- **Responsable et facilitateur du Ti Lab** : il accompagne le projet dans la méthodologie mise en œuvre, en fonction du degré d'intervention demandé et du cadre général du projet.
- **Soucieux** : il est le garant de la réalisation d'une brique utile au projet. Il est soucieux que les actions prévues soient réalisées par lui ou par d'autres, dans un esprit collaboratif.
- **Ingénieux** : il est dépositaire d'un savoir technique ou méthodologique utile au projet. En cela, son intervention est utile aux actions mise en place, en toute bienveillance. Il ne cherche pas le défaut, mais les solutions aux problèmes constatées ou aux idées retenues.
- **Impliqué** : il est impliqué dans le projet, ses actions et son processus. Membre de la communauté de projet, il contribue avec les autres membres en fonction de ses moyens et de ses possibilités. Il est motivé et volontaire pour agir dans le projet.
- **Sage** : il apporte une vision extérieure et plus large dans le champs d'action du projet. Il participe à l'exploration de ce champ, en donne des clefs de compréhension et d'action, mais sans jugement de valeur définitif.

2. Animation de la communauté Ti Lab

2.1. Règles de fonctionnement de la communauté

La communauté du Ti Lab est une communauté de pratique. Elle partage des pratiques communes liées à une volonté de placer le citoyen-l'usager-l'habitant au centre de ses démarches de projets. Elle met en œuvre des démarches de design de service, et des méthodologies innovantes. Elle pratique aussi la collaboration, la contribution, la culture de l'échec positif et l'expérimentation. Elle a la volonté de partager ses démarches entre membres. Elle assure dans un esprit collaboratif sa propre gouvernance et la répartition des actions utiles pour son existence et son développement. Les membres de la communauté sont engagés individuellement ou professionnellement, et sont volontaires pour participer à son fonctionnement. La communauté est ouverte en fonction de ses possibilités réelles d'intégration de nouveaux membres.

La communauté fonctionne sur le principe de la Do-ocratie ou Poiéocratie : c'est une forme d'organisation dans laquelle les individus ont du pouvoir à la mesure de ce qu'ils

accomplissent, des tâches qu'ils choisissent et exécutent de manière autonome ou concertée. Les responsabilités sont confiées aux individus et pas aux postes qu'ils occupent. La responsabilité est ainsi distribuée entre les membres de la communauté. Chacun a de l'influence ou du pouvoir à la mesure de ce qu'il fait : L'autorité vient de la contribution, "je fais = j'ai l'autorité de". C'est un modèle particulièrement efficace pour faciliter la prise d'initiative et l'implication par le plus grand nombre. La do-ocratie est au cœur du fonctionnement des wikis, des fablabs et des hackerspaces.

Les règles de fonctionnement de la communauté permettent à ses acteurs de s'engager sur des valeurs communes, visant à construire une vision des services publics de demain, et des processus et actions amenant à leur conception centrée sur l'usager et à leur réalisation. Elles favorisent également une organisation transversale et basée sur l'assemblage de toutes les compétences. Les règles générales de fonctionnement de la communauté, mais aussi des ateliers organisés par le Ti Lab sont les suivantes :

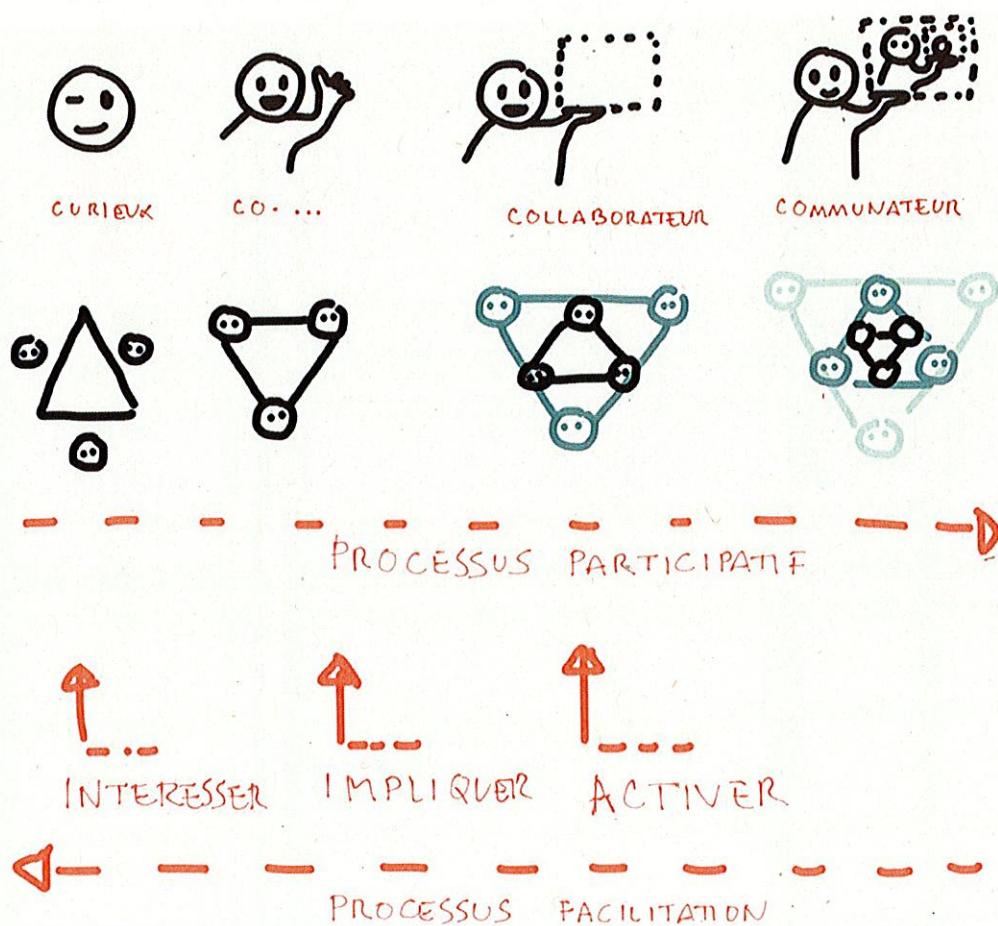
- **Echanger dans une confiance mutuelle respectant la confidentialité**
- **Privilégier l'écoute et l'empathie**
- **Agir avec bienveillance**
- **Comprendre plutôt que défendre, dialoguer plutôt que débattre**
- **Se servir de ses ressentis, mais pour créer et contribuer**
- **Construire, rebondir, assembler toutes les idées**
- **Avancer avec les autres**
- **Encourager les idées folles**
- **Prototyper et expérimenter**
- **Considérer l'échec positivement, comme un apprentissage**

2.2. Définir les rôles dans la communauté

(Un membre de la communauté peut avoir plusieurs rôles en fonction du contexte)

- **Animateur** : animateur de coopération des membres de la communauté du Ti Lab : les membres de l'équipe Ti Lab et les chargées de projet d'innovation publique coté SGAR et coté Région.
- **Pionnier** : il est un des piliers de la communauté. Fortement motivé et formé à la démarche du Laboratoire, il cherche à développer la communauté et ses outils, et assiste les animateurs.
- **Ingénieux** : il est dépositaire d'un savoir technique ou méthodologique utile à la communauté. En cela, son intervention est utile aux actions du Laboratoire et de sa communauté.
- **Soucieux** : il est le garant de la réalisation d'une brique utile à la communauté (Communication, Documentation, formation...). Soucieux que les actions au service de la communauté soient bien réalisées, il n'est cependant pas responsable de ces réalisations.
- **Impliqué** : membre de la communauté, l'impliqué participe à ses travaux par son engagement, sans occuper un des rôles précités.

- **Curieux** : il est attiré par la démarche du Laboratoire et par sa communauté de pratique. Il vient observer ses travaux et participe à son échelle sur de petites actions.
- **Sceptique** : il n'est pas convaincu par la démarche, mais souhaite s'y intéresser. Il peut chercher à être convaincu, ou apporter son point de vue critique mais constructif dans un souci d'amélioration et de compréhension mutuelle.
- **Sage** : personne extérieure à la communauté, il peut conseiller celle-ci par rapport à son expérience, ses observations et ses compétences. Il peut être choisi pour aider à trouver une solution à un problème connu.
- **Ambassadeur** : les membres de la communauté qui le souhaitent peuvent devenir les ambassadeurs. Ils se font ainsi les porteurs de la démarche et peuvent disséminer les techniques et outils associés dans leur contexte de travail classique. Les ambassadeurs ont aussi vocation à intervenir pour accompagner ponctuellement les actions d'autres services, par exemple lorsque l'intervention d'un facilitateur neutre est utile.



2.3. Rencontre de la communauté

La communauté du Ti Lab se réunit tous les ans. Une date commune est recherchée, mais la présence de tous les membres n'est pas obligatoire. Cette rencontre est à la fois un temps d'échange et de partage sur les projets du Ti Lab, mais également un espace de ré-interrogation du rôle du Ti Lab, de ses valeurs, de ses critères et de son fonctionnement. Les informations y sont partagées largement, ainsi que les échanges de pratiques. La transversalité y est recherchée.

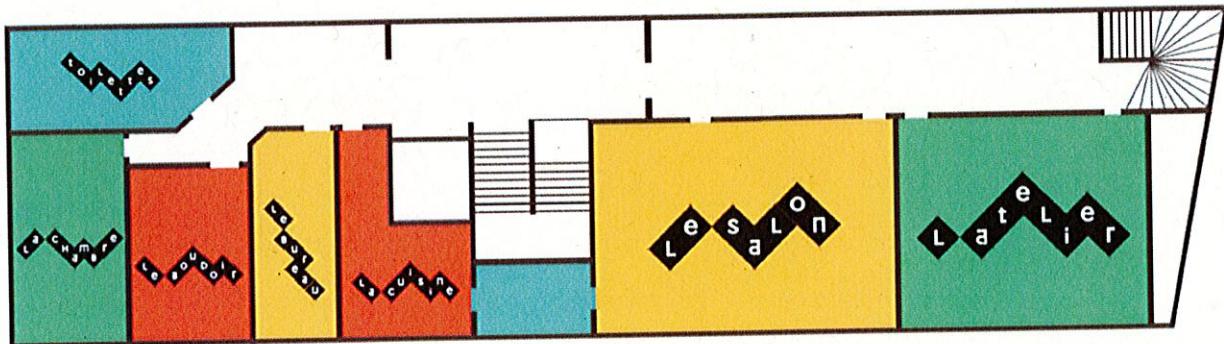
2.4. Animation par outil numérique : Liamm

Un outil numérique commun est utilisé par la communauté pour ses échanges, la transmission d'informations par tous, et le partage des tâches. Cet outil regroupe une fonctionnalité de micro-blogging, de partage de documents en direct et décentralisé (Jdrive), de banque de ressources et de liens, un calendrier, un outil de répartition des tâches (en mode Kanban). Le mail reste le premier outil pour les échanges d'informations importantes et de rencontres.

2.5. Le lieu

L'espace Ti Lab est hébergé dans les locaux du Bâtiment Bon Pasteur, au deuxième étage. Le plateau entier de cet étage lui est dédié, et comprend 6 espaces nommés comme les salles d'une maison. Ti a en effet un sens propre en Breton : ça veut dire "la maison", la vraie, en dur : un toit et quatre murs. C'est pour cela que les salles du Ti Lab ont les noms des pièces d'une maison : vous y retrouverez le salon, la cuisine, le bureau, la chambre et le boudoir :), mais aussi l'atelier et le jardin en extérieur.

Un bureau, une cuisine équipée et un espace de convivialité et de repas sont également mis à disposition de l'équipe du Ti Lab au Rez-de-chaussée du même bâtiment, afin de disposer de bureau sur le site et de pouvoir travailler lorsque les salles communes sont occupées.



Le Ti Lab est un espace adaptable : toutes les salles peuvent être réaménagées en mobilier en moins d'un quart d'heure pour les ateliers. Les locaux doivent cependant être remis en état par les habitants temporaires, dans l'état initial.

Le Ti Lab est un espace de neutralité, indépendant des autres espaces du bâtiment, et arborant sa propre signalétique, qui n'est pas modifiable. Il peut ainsi jouer pleinement sa fonction d'espace de facilitation et de portage d'action et de projets coopératifs, participatifs et expérimentaux.

Dans cet esprit, le Responsable du Lab « habite » le lieu dont il est le concierge, au sens Tiers lieu du terme. Habitant et hôte, il fait son possible pour que les personnes accueillies au Ti Lab se sentent également chez eux, comme habitants temporaires, dans un espace permettant la contribution et la coopération par la confiance. Le concierge accompagne les usagers dans la découverte et l'appropriation progressive des apports du lieu et collectif notamment le partage de réseaux, de compétences et d'expériences. Sans une intervention même légère, les interactions entre usagers peuvent ne rester qu'au niveau de la cordialité sans forcément entrer dans « l'intimité » des projets nécessaire à la co-construction de ces derniers. La communauté a besoin d'être animée pour produire des effets.

Le travail du concierge regroupe ainsi une grande diversité d'opérations : l'animation de communauté, la gestion administrative, la communication, et la gestion de l'espace et du matériel (aménagement du lieu, réservation des salles, gestion des problèmes informatiques, rangement et adaptation du lieu...).

2.6. Ouverture du Ti Lab

Les locaux sont utilisés indifféremment par les personnes et services de la Région Bretagne et de l'Etat. L'accès ouvert est garanti, même en cas d'absence du responsable. Les locaux sont ouverts de 7h30 à 21h, du lundi au vendredi, et toute l'année sauf jours fériés. Des aménagements sont possibles sur demande en amont. Un plan et un code d'accès sont envoyés aux participants pour garantir cet accès, ainsi que celui au parking.

Les locaux du Ti Lab peuvent accueillir d'autres actions que celles liées aux projets incubés, dès lors qu'ils ont trait aux innovations publiques. Cependant, les actions accueillis devront s'inscrire dans les valeurs et les règles du Ti Lab, afin d'éviter tous détournement des démarches mise en œuvre et pour sanctuariser le lieu. Par exemple, le Ti Lab n'accueille pas de « réunions ».

Ces autres actions, formations, ateliers et visites seront organisées avec une attention particulière afin de garantir la priorité aux actions des projets du Ti Lab, tout en visant un bon degré d'accueil, une utilisation optimale des locaux et une diffusion facilitée des démarches d'innovation publique. Un calendrier des actions du Ti Lab est accessible via Liamm.

Seule exception à cette ouverture : l'accès au Ti Lab n'est pas autorisé lors de sessions du Conseil Régional de Bretagne, soit 10 jours par ans maximum fixés par le calendrier des assemblées. Sauf validation par le COPIL et la Direction Générale de la Région Bretagne, le Ti Lab n'accueille pas d'atelier sur ces périodes. L'équipe du Ti Lab et des invités listés en amont ont néanmoins l'accès aux lieux de travail du site de Bon Pasteur-Courcy sur ces périodes : bureaux et espaces communs du rez-de-chaussée de Bon Pasteur, et salles « Le Bureau » et « Le Boudoir » du Ti Lab au deuxième étage de Bon Pasteur.

Le responsable du Ti Lab et l'équipe du Ti Lab dans son rôle de « concierge hospitalier » est le garant du respect de l'ouverture et des règles d'accès, de vie et d'usage.

3. Formation – Diffusion

Le Ti Lab a vocation à diffuser une culture de l'innovation et du design des politiques publiques au sein des services des administrations porteuses du projet et les autres structures partenaires des projets.

Les actions suivantes visent à la fois cet objectif, mais aussi le soutien aux projets incubés au sein du Ti Lab. L'idée est de faire du Ti Lab un lieu apprenant et de diffusion de nouvelles méthodes.

3.1. UTILO

UTILO est une communauté d'agents facilitateurs et du secteur public souhaitant se rencontrer autour d'un projet commun, échanger leurs pratiques et avancer ensemble sur la diffusion de l'innovation publique. Accessible et ouverte, la communauté UTILO permet de s'initier ou se perfectionner à la facilitation, à la coopération, et aux méthodologies de l'innovation publique, en donnant des clés et des méthodes éprouvées pour répondre à un éventail de besoins, au service des politiques publiques.

Le guide UTILO est la première production concrète de cette communauté, et a vocation à être diffusé nationalement.

3.2. « Porte ouverte » du Ti Lab

Ponctuellement, le Ti Lab propose des temps de découverte par les agents publics et d'éventuels partenaires. Ces visites animées sont suivies d'un atelier de découverte du Design de service à partir d'une expérience personnelle. Ces portes ouvertes doivent permettre de découvrir le lieu, mais aussi de montrer les pratiques et démarches utilisées, et la différence et complémentarité avec les démarches classiques de projets. Les visites se font sur inscription.

3.3. Ateliers de découverte et d'application des méthodologies et outils utilisés en Design de service

Des journées thématiques sont organisées régulièrement pour découvrir des démarches et outils utilisés dans les projets de design de services, par thématique. Ces journées sont une déclinaison locale inspirée par les journées nationales organisées par la DITP. Elles seront assurées en particulier par des prestataires locaux ou des partenaires de la démarche, sur un principe de réciprocité frugale.

3.4. Veille méthodologique

Une veille méthodologique permettant de partager des documents et des compte rendus d'actions concrètes est mise en place, au Ti Lab ou par l'intermédiaire d'outils numériques.

3.5. Bibliothèques et documentation

Avec le soutien du centre de documentation de la Région Bretagne, des ouvrages sont disponibles au Ti Lab et en prêt pour accompagner les démarches innovantes et promouvoir l'innovation publique au Ti Lab et au centre de documentation. Le Ti Lab est abonné à Horizons Publics.

3.6. MOOCs « Design des politiques publiques » de la DITP

Le Ti Lab peut accueillir des séances collectives de mutualisation et de suivi de MOOC (cours en ligne) dédiés à l'innovation publique pour les agents volontaires. Ces temps de regroupement permettront tout à la fois de favoriser le suivi d'un MOOC par du temps dédié,

mais aussi de collaborer entre participants et d'échanger sur les actions concrètes pouvant être mise en place suite à l'acquisition des compétences visées par le MOOC.

3.7. Formation approfondies aux outils et démarches

Des formations précises sur les techniques et démarche de l'innovation publique et du design de service seront proposées. Elles seront essentiellement liées aux projets portés au sein du Ti Lab, pour former les participant.e.s, ou en partenariat avec les services RH « formation » des deux administrations partenaires, en fonction des besoins de la communauté et des agents. La convention Région-CNFPT sera utilisée dans ce cadre.

D'autres formations pourront être proposées suite aux « journées découvertes » et aux besoins identifiés au fil de l'eau.

Des formations proposées par la DITP dans le cadre de son dispositif Le Campus seront régulièrement accueillis au Laboratoire, à la condition que ces formations soient ouvertes aux administrations partenaires sur un principe de parité. Une sélection de participants pourra être opérée, le premier critère étant la poursuite d'un projet lié à la formation, et l'implication au sein de la communauté.

4. Événement :

4.1. Organisation d'événements propres :

4.1.1. Conférences

Le Ti Lab pourrait accueillir des conférences sur un sujet lié à l'innovation sociale, technologique ou à l'expérience d'action de design de politiques publiques. Ces temps seraient ouverts au-delà des participants aux actions du laboratoire, et permettraient de développer un sujet ou de faire connaître l'écosystème de l'innovation en Bretagne.

4.1.2. Ateliers

Des ateliers ouverts aux partenaires pourraient être organisés sur des sujets touchant les démarches, les problématiques ou les projets du Ti Lab.

4.1.3. Sprint, CréoThon ou Simplificathon

Événement de type création (Remix, Hyblab, Sprint, Datathon...) visant à matérialiser des données, à créer des idées nouvelles et à les tester, pu à simplifier des services, dans le champ opérationnel des projets du Ti Lab et en accord avec ses valeurs.

4.1.4. Mois de l'innovation publique

Le Ti Lab met en place, en lien avec des membres de la communauté, des porteurs de projets et des partenaires, des actions dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, en particulier dans le cadre de la coopération à l'échelle régionale.

5. Communication :

5.1. Les éléments graphiques de l'identité du Ti Lab

Voici les éléments graphiques de « l'identité de marque Ti Lab » : cette identité partagée est commune et remplace sur les documentations et communication du Ti Lab les logos et autres chartes graphiques et marques des partenaires, État et Région.



5.2. Le nom

Ti a en effet un sens propre en Breton : ça veut dire "la maison".

Ti à un sens plus générique en breton, lorsqu'il est combiné avec d'autres substantifs. Il sert ainsi forger d'autres mots. Il prend alors le sens de lieu dédié à une action, un service. Le célèbre ti-kêr n'est autre que l'hôtel de ville, la mairie. Ti-post le bureau de poste. Ti-butun le bureau de tabac. Ti-debriñ, le « lieu de la nourriture », c'est le restaurant.

En français, Ti à également plusieurs sens.

- Ti a d'abord pour nous le sens de "petit". Il marque notre souhait d'humilité, de faire d'abord des petites choses pour créer de grands projets. Enlever le début d'un mot dans le langage, transformer "Petit" en "Ti", ça s'appelle une aphérèse. Par exemple, Bus pour Autobus. L'inverse, enlever la fin d'un mot, c'est une Apocope, comme dans Télé(vision) ou Taxi(mètre).
- Le Ti qui sert à écrire l'impulsion courte en alphabet Morse, le Ta écrit l'impulsion longue.
- Ti est tant que particule peut signifier "est-ce-que" en vieux français parlé. A Ti Lab, on aime bien poser des questions pour explorer, faire des hypothèses et les tester, pour répondre aux problèmes.
- Enfin, Ti veut aussi dire "Tu", "toi". En effet, nous ne servons à rien sans les autres, sans toi en tant qu'individu, avec tes particularités, ton individualité et tes ressentis.

Un Laboratoire sert à compléter les approches globales et métas des "organisations" par des approches diversifiées, pluridisciplinaire, mais aussi plus "micros", plus fines, basées aussi sur des sentiments, du sens, des actions à une petite échelle. Ce "Tu" individuel est donc aussi important pour nous...que le nous.

Annexe 4 : Critères d'évaluation à l'entrée des projets du Ti Lab

Critères d'entrée au Ti Lab

Impact humain et social

Impact usager/citoyen

Qualité du projet dans sa vision centrée usagers

Bénéfices pour les usagers-Citoyens (*déroulable*)

Marges réelles d'action et d'impact sur l'action publique

Perception de la valeur ajoutée par les usagers-Citoyens

Impact agents

Implication des agents dans le projet

Perception de la valeur ajoutée et du sens par les agents

Montée en compétence de l'administration et de ses agents (*déroulable*)

Coopération sincère avec d'autres acteurs (*déroulable*)

Impact stratégique et organisationnel

Contribution à l'action publique et aux Politiques publiques

Adéquation et portage politique et stratégique

Politique/Stratégie prioritaire

Public prioritaire

Portage politique et/ou stratégique par la Région

Portage politique et/ou stratégique par l'Etat

Innovation Publique

Simplification ou Innovation (degré de radicalité)

Projet source d'efficacité qualitative / Accès aux droits / Encapacitation

Mise à disposition de la production en format ouvert (Données, supports...)

Transversalité du projet

Copération et co-création entre différents acteurs

Partage de données, d'informations ou d'expériences

Intérêt pour l'inter : services, administration et acteurs externes (dont sans couture)

Intérêt pour le Lab

Niveau d'intervention

Part d'intervention du LAB dans le projet

Impact sur le temps de travail du Lab

Degré de transversalité du projet

Capitalisation

Élement de nouveauté (*déroulable*)

Suivi post-livraison par le Lab (*déroulable*)

Visibilité

Perception de la valeur ajoutée (*déroulable*)

Communication possible (*déroulable*)

Faisabilité

Faisabilité interne

Connaissance et savoir-faire (*déroulable*)

Ressources nécessaires (RH, temps, budgétaires) (*déroulable*)

Motivation, envie de porter le projet pour le Lab

Facteurs externes

Engagement des partenaires (*déroulable*)

Capacités des personnes impliquées dans le projet (*déroulable*)

Ressources externes (*déroulable*)

Liberté de cadrage et d'action / Flexibilité du Porteur et du/des Sponsors